

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **16 avril 2012**

Délibération n° 2012-2908

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2012**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Madame Besson

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 avril 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 avril 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Lyonnet, Martinez, Millet, Muet, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mme Vullien (pouvoir à M. Bouju), M. Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), M. Blein (pouvoir à M. Serres), Mmes Frih (pouvoir à M. Arrue), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Corazzol (pouvoir à M. Philip), David G. (pouvoir à M. Roche), Flaconneche (pouvoir à Mme Tifra), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Fournel (pouvoir à M. Touleron), Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Mme Lépine (pouvoir à M. Buffet), M. Morales (pouvoir à M. Uhlrich), Mmes Pesson (pouvoir à M. Martinez), Revel (pouvoir à Mme Cardona), M. Vurpas (pouvoir à M. Barral).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Lebuhotel, Longueval, Louis, Nissanian.

Séance publique du 16 avril 2012**Délibération n° 2012-2908**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Rhône développement initiative (RDI) pour son programme d'actions 2012**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 mars 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Rhône développement initiative (RDI) est une association dont l'objectif principal est d'assurer la promotion des entreprises créant de l'emploi, notamment pour les personnes en situation d'exclusion dans le Rhône. Elle développe une activité d'accompagnement à la création d'entreprises et délivre, notamment, financement et accompagnement aux porteurs de projets qui n'ont pas accès naturellement au crédit bancaire. Son action cible plus particulièrement les projets nécessitant une capitalisation comprise entre 15 000 et 200 000 €. Elle agit en attribuant des prêts d'honneur destinés à conforter les apports personnels des porteurs de projet et gère un dispositif de garantie sur prêts bancaires.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat, s'agissant d'un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération. A ce titre, elle intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'Esprit d'Entreprise".

L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de services du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Les objectifs poursuivis pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre "l'entrepreneur-e" au cœur de l'action. Il s'agit, notamment, de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'action du réseau est de soutenir chaque entrepreneur-e par une offre de proximité, avec l'objectif spécifique de faire émerger les entrepreneurs à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

L'appui au financement des projets d'entreprises, via les prêts d'honneur et leur effet levier sur les financements bancaires classiques, participe pleinement à cette politique. De plus, le suivi du démarrage de la jeune entreprise (0 à 3 ans) après l'obtention du prêt permet de la solidifier et d'accroître sa pérennité.

L'action de l'association Rhône développement initiative s'inscrit dans une offre globale de financement sur l'agglomération : prêts solidaires (micro-crédit) avec l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour les plans de financement de moins de 20 000 €, prêts d'honneur "intermédiaires" pour RDI avec les plans de financement compris entre 15 000 et 200 000 € et prêts d'honneur pour les projets à potentiel (association Réseau entreprendre Rhône) avec des plans de financement supérieurs à 80 000 €.

C'est pourquoi la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'association RDI, membre de "Lyon_Ville de l'entrepreneuriat" et re-labellisée L_VE en novembre 2009.

b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2011 et bilan

Les actions conduites ont concerné :

- 687 porteurs de projet qui ont participé à la réunion d'information collective (706 en 2010),
- l'organisation de 49 comités d'engagement,
- 158 dossiers ont été présentés en comité d'engagement,
- le taux de transformation en comité est de 84 %.

Concernant le financement des porteurs de projet

Pour l'année 2011 :

- le nombre de prêts d'honneur accordés s'élève à 150,
- le montant des prêts d'honneur accordés : 805 150 €,
- le montant du prêt d'honneur moyen : 6 146 €,
- 74 prêts Nacre, pour un montant de 388 700 €.

Le montant des prêts bancaires associés à ces interventions financières (prêt d'honneur + prêt Nacre) représente près de 10 M€ sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon, soit un effet levier de huit.

Concernant l'activité de garantie :

- 59 garanties (France active garantie) ont été accordées pour un montant de 1 199 450 €,
- 17 garanties fond de garantie à l'initiative des femmes (FGIF) ont été accordées pour un montant de 278 340 €,
- 6 Facil'Bail (garanties pour un dépôt de caution de loyer) ont été accordées pour un montant de 39 103 €.

Le nombre d'emplois créés au démarrage par les entreprises financées et soutenues par Rhône développement initiative est de 270 (1,8 emplois créés par entreprise).

Le taux de pérennité à 3 ans des entreprises accompagnées par Rhône développement initiative représente 71 %.

30 entrepreneurs ont été soutenus par un parrain.

L'implication dans le réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat

L'association Rhône développement initiative participe activement à la démarche de professionnalisation/labellisation, et à l'action du réseau L_VE. Elle a été re-labellisée L_VE en novembre 2009 et contribue à la base de données commune.

Elle a participé à la réflexion sur la création d'une plateforme de parrainage L_VE ainsi qu'au programme partenaires pour entreprendre. Elle contribue et relaie la communication commune du réseau L_VE.

Enfin, l'association Rhône développement initiative articule ses interventions avec les partenaires du réseau LVE afin de simplifier et de fluidifier le parcours du porteur de projet.

c) - Programme d'actions pour 2012 et plan de financement prévisionnel

En 2012, l'association Rhône développement initiative entend stabiliser son développement et renforcer le suivi des entrepreneurs qu'elle a soutenus pour maintenir un taux de pérennité des entreprises accompagnées élevé.

Pour cela, les actions suivantes vont être poursuivies et développées :

- accueil des projets (en provenance des organismes d'accompagnement de projet) : information collective et individuelle sur les financements et les outils proposés par l'association,
- expertise, validation des projets : entretiens individuels avec les porteurs de projet et visites sur le lieu d'implantation des activités ; aide aux démarches bancaires (mobilisation des partenaires, négociation),
- comité d'engagement financier (composé de 6/7 bénévoles par réunion, professionnels de la création d'entreprises : banquiers, experts comptables, chefs d'entreprises, etc),

- accompagnement post-cr  ation des entreprises financ  es : suivi de gestion des entreprises, suivi /recouvrement des financements, mobilisation d'un r  seau de personnes ressources (parrains) selon les besoins, club de cr  ateurs (r  unions d'informations,   changes entre cr  ateurs, ateliers de formation).

Dans le cadre de "Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat", l'association Rh  ne d  veloppement initiative maintiendra sa participation et son implication autour des grands objectifs et des axes d'intervention du r  seau.

En particulier, elle s'engage dans une d  marche d'am  lioration continue de la qualit   et de professionnalisation. De plus l'alimentation de la base de donn  es commune, le relais de la communication L_VE et la participation active au programme de parrainage d'entrepreneurs seront des priorit  s.

Budget pr  visionnel 2012 pour le suivi et le financement des porteurs de projet en    :

D��penses	Montant (en ��)	Recettes	Montant (en ��)
achats	4 171	R��gion Rh��ne Alpes (CFAC)	90 000
services ext��rieurs	47 004	D��partement	15 000
autres services ext��rieurs	50 591	��tat	23 000
imp��ts et taxes	16 161	Communaut�� urbaine de Lyon	90 000
charges de personnel	274 387	Communes	8 000
dotations aux amortissements	5 876	Fonds social europ��en	30 000
emploi des contributions volontaires en nature	80 000	Centre national pour l'am��nagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA)	1 200
		Autres recettes (Chambre de commerce et d'industrie -CCI- de Lyon/Caisse des d��p��ts et consignations/Chambre des M��tiers/Nacre)	135 000
		Autres produits de gestion courante	5 990
		Contribution volontaire en nature	80 000
Total	478 190	Total	478 190

Modalit  s de soutien de la Communaut   urbaine

Afin de poursuivre les actions engag  es et de maintenir la qualit   de l'action de l'association Rh  ne d  veloppement initiative au sein du r  seau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, il est propos   une participation financi  re de la Communaut   urbaine d'un montant de 90 000    pour l'ann  e 2012. Le montant de la participation financi  re accord  e par la Communaut   urbaine en 2011   tait identique. Ce soutien est apport   conjointement avec la R  gion Rh  ne-Alpes, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglom  ration et centralit   portant sur la p  riode 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

O  i l'avis de sa commission d  veloppement   conomique ;

DELIBERE

1   - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000    au profit de l'association Rh  ne d  veloppement initiative (RDI) pour la mise en   uvre de son programme d'actions 2012,

b) - la convention    passer entre la Communaut   urbaine de Lyon et l'association RDI d  finissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2   - Autorise monsieur le Pr  sident    signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 avril 2012.